

## Commune de PLAN DE BAIX (Drôme)

### **Compte-rendu de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 1 Février 2018 à 18h30**

**Présents :** Mme Christine Terrail, Philippe Bouchet, René Druguet, Vincent Faure, Cédric Faure, Jean Puzenat, Jean Claude Muguet, Christophe Sarayotis

**Absents :** Xavier DIVANACH  
Florent BEAL

**Pouvoir à :** Vincent FAURE  
Jean PUZENAT

**Secrétaire de séance :** Christine Terrail

#### **Approbation du compte rendu de la séance précédente**

Abstention 1  
Contre 0  
Pour 9

Ajout de deux délibérations (N°5 : « Location logement ex auberge » et N°6 : « Location local ex auberge »)

#### **Ordre du jour**

##### **1/ Acquisition du terrain de sport de l'Eterlou**

M le Maire indique que l'achat du terrain pour une faible somme (100€ hors frais de notaire) génère moins de frais que le fait d'une donation

##### **Lecture faite de la délibération et mise au vote :**

Abstention 1  
Contre 0  
Pour 9

##### **2/ Demandes de subventions**

Association Française des Sclérosés En Plaques : non  
Lysandra : non  
Bibliothèque de Beaufort : 100 €  
Vidéos Val de Drome : 100 €  
Alma Drome : non  
CRIRAD : non  
A P E L : 900 €

##### **3/ Transfert de la compétence PLU : Approbation du rapport de la CLECT**

M le Maire fait la lecture du rapport de la CLECT ( commission locale d'évaluation du transfert de charges ), ce rapport indique que le montant estimé pour le financement de ce transfert est de 210 106€, Le conseil communautaire a conclu favorablement au transfert.

##### **Lecture faite de la délibération et mise au vote**

Abstention 6

Contre 0  
Pour 4

#### **4/ Transfert de la compétence P L U : Financement dérogatoire**

M le Maire explique que le montant annuel estimé pour le financement de ce transfert soit 210 160 € pourrait faire l'objet d'une procédure dérogatoire avec la répartition suivante :  
la somme de 50 000€ serait prise sur les fonds propres de la CCVD , le restant pour un montant de 160 000€ serait prise sur les attributions de compensation réparties à l'habitant soit la somme de 686€ pour notre commune, venant en déduction de la somme versée au titre des attributions de compensation .

#### **Lecture faite de la délibération et mise au vote**

Abstention 6  
Contre 0  
Pour 4

#### **[Point sur l'état du nouveau logement dans la descente du village**

Les travaux étant terminés le conseil fait la visite de ces locaux]

#### **5/ Locations du logement**

M le Maire informe le conseil que ce logement a trouvé preneur pour une location . Il présente les termes du bail à établir pour les nouveaux locataires.  
Le loyer , les charges sont à définir en l'instant .

#### **Lecture faite de la délibération et mise au vote**

Abstention 0  
Contre 0  
Pour 10

#### **6/ Local commercial**

M le Maire informe du désir du nouveau locataire d'utiliser la salle en RDC ( l'ancienne épicerie ) pour en faire un petit magasin de vente de minéraux et divers petits objets ;  
Pour cela il convient d'établir pour cette activité un bail commercial ;  
Il est nécessaire de fixer un loyer pour ce local .  
Une remise de loyer pourrait être envisagée pour une durée de 6 mois aux seules conditions que le preneur prenne a sa charge les peintures de ce local .

#### **Lecture faite de la délibération et mise au vote**

Abstention 0  
Contre 0  
Pour 10

#### **Fin des délibérations**

#### **FORET COMMUNALE**

Le conseil ne donne pas de suite à la proposition de l'ONF pour les travaux de maintenance de la propriété forestière de la commune. Un autre devis sera demandé.

#### **Convocation conseil**

Il est demandé à tous les conseillers d'accuser réception à la convocation faite par mail

## Téléphone internet

Suite à la pétition faite par les habitants de la commune, le conseil est informé de la réponse faite par Mr Hervé CRETIN Directeur chez Orange des relations avec les collectivités Drome Ardeche

Citation :

(-concernant la plainte sur le Mobile, votre commune est couverte par un site mobile à Plan de Baix, exploité par SFR .

-suite à l'appel de Mr le Maire SFR a pu intervenir et réparer le réseau mobile le 23 janvier à midi.

-c'est bien SFR qui intervient sur ce site même pour apporter la couverture mobile aux abonnés d'Orange car c'est un site mutualisé dit zone blanche

-concernant l' internet, nous avons en effet rencontré des difficultés sur l'armoire NRAZO de Plan de Baix, qui sont je l'espère maintenant résolus également.)

Fin de citation

Le séance est levée a 20h00

Le maire,  
René DAUGUET



MAIRIE de PLAN-DE-BAIX  
(DRÔME)